

Montluel, le 27 juillet 2020

Destinataires :

- Maires des communes
- Accueil des communes
- DGS et Président 3CM
- Agents du pôle eau/assainissement
- Accueil 3CM

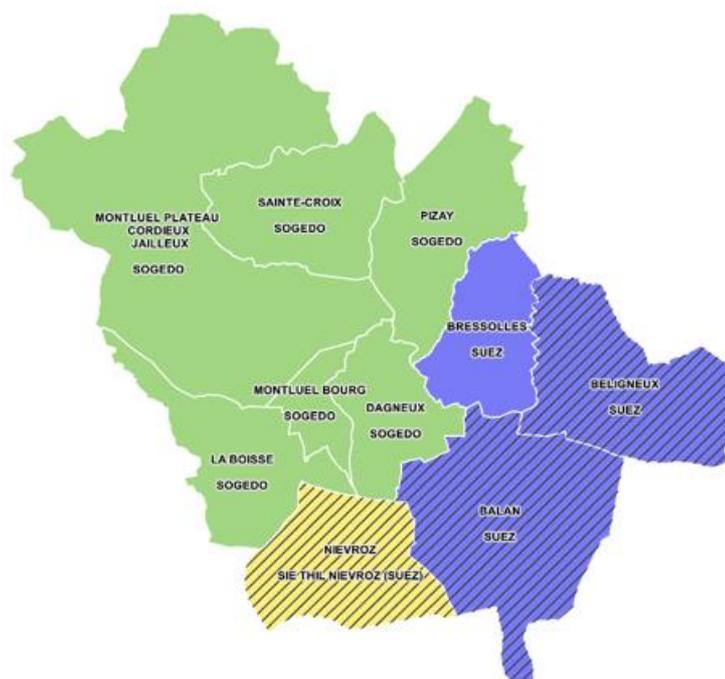
PROCEDURE D'ASTREINTE EAU POTABLE

Sont présentés ci-dessous les modalités d'intervention et les contacts en cas d'urgence sur l'eau potable en dehors des horaires ouvrés.

■ En cas de problème sur l'eau potable

La 3CM dispose d'un contrat de prestation de service pour l'exploitation des réseaux et des ouvrages d'eau potable auprès de la SOGEDO pour les communes de Dagneux, Montluel, La Boisse, Pizay, Sainte-Croix, et auprès de Suez pour la commune de Bressolles jusque fin novembre 2020. Les réseaux de la commune de Bressolles seront exploités par SOGEDO à partir du 1^{er} décembre 2020.

Les communes de Balan, Bèlignieux sont gérées en délégation de service public par Suez. La commune de Niévroz, appartenant au SIE Thil-Niévroz, est également gérée en délégation de service public par Suez.



Légende

Liste des exploitants en charge des branchements

- SOGEDO
- SUEZ
- SIE THIL NIEVROZ
- /// DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (SUEZ)

En cas de constat d'un des problèmes suivants :

- Fuite sur un réseau ou un branchement,
- Manque de pression au robinet,
- Coloration de l'eau au robinet, ou eau turbide,
- Constat d'infraction ou de dégâts causés à un ouvrage (hors poteau incendie),

Il est nécessaire de contacter l'astreinte du prestataire ou délégataire qui se déplacera sur place, diagnostiquera la situation, mettra en sécurité, et interviendra avec ses propres moyens.

Communes concernées	Exploitant à contacter	N° astreinte 24h/24
Dagneux, Montluel, La Boisse, Pizay, Sainte-Croix, Bressolles à partir du 1/12/2020	SOGEDO	04 74 61 02 14
Balan, Bèlignieux, Niévroz, Bressolles jusqu'au 30/11/2020	SUEZ	0977 401 133 0977 401 130

Les coordonnées sont à la disposition du public sur le site internet de la 3CM dans la rubrique Eau potable, en cliquant sur le point « vous avez un problème concernant l'eau potable ».

Pendant les horaires d'ouverture des bureaux de la 3CM, la personne au standard dirigera l'appel vers la personne du service eau potable à même de répondre. En dehors des horaires d'ouverture de la 3CM, un message vocal invitera les personnes « en cas de problème d'eau potable » à « taper 2 » et l'appel sera renvoyé automatiquement vers le standard de la SOGEDO.

Il est précisé notamment que les ouvrages d'eau potable sont équipés d'une télégestion renvoyant toutes les alarmes directement auprès de SOGEDO (ou SUEZ sur les communes en délégation), qui assure l'exploitation de ces ouvrages.

Une procédure spécifique a été rédigée relative à une coupure d'eau potable. Elle est jointe en annexe de celle-ci.

Sophie BUFFET,
Chef de pôle Eau / Assainissement